

Publié par : juridique
 Date de dépôt : 27/03/2025
 Date de retrait : 27/05/2025



VENELLES

Département des Bouches-du-Rhône
 Métropole Aix-Marseille-Provence

**DÉCISION DU MAIRE N°2025-0037
 en date du 17 mars 2025**

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A L'EVOLUTION DE L'ORGANISATION DES SERVICES TECHNIQUES ET SERVICE SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

AM/PHS/VT

Exposé des motifs :

Considérant que la Commune de Venelles souhaite engager une réflexion concernant la réorganisation de ses services techniques et du service Sport et vie associative ;
 Considérant la consultation effectuée par le service des Ressources Humaines le 23 novembre 2023 et les propositions reçues à l'époque donnant un aperçu des tarifs pratiqués pour une mission d'audit concernant un autre service de la commune ;
 Considérant la consultation effectuée le 14 janvier 2025 auprès du Centre de Gestion des Bouches du Rhône et de M. COURATIN, consultant en organisation ;
 Considérant que la proposition d'étude organisationnelle présentée par Monsieur Christophe COURATIN est parfaitement adaptée au besoin de la commune tout en restant dans le budget prévu par la commune pour cette mission ;
 Considérant que, par conséquent, il est proposé la signature de la proposition transmise par ce dernier ;

Visas :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,
 Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2122-8
 Vu la délibération n°D2024-127 du 11 juin 2024 conférant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu la proposition écrite émise par le consultant ;
 Vu l'engagement comptable n° 25VIL00946 ;

Le Maire décide :

Article 1 : D'approuver la signature de la proposition d'étude organisationnelle émise par Monsieur Christophe COURATIN, consultant en organisation, dûment habilité aux fins de signature. Les caractéristiques de la mission sont les suivantes :

Objet du contrat : Mission d'accompagnement à l'évolution de l'organisation des services techniques et du service « Sport et vie associative ».

Durée : 15,5 j de mars 2025 à juin 2025
 Coût : 10 540 € Net (non assujetti à la TVA)



Modalités de facturation : 1^{ère} facture de 5 270 € au 31 mai 2025
2^{ème} facture de 5 270 € en fin d'action

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire de Venelles et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication qui sera effectuée conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la Ville de Venelles et le Chef du service de gestion comptable d'Aix en Provence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation est transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Arrondissement d'Aix-en-Provence au titre du contrôle de la légalité.

Fait à Venelles, le 17/03/2025.

Le Maire de Venelles
Conseiller Départemental des Bouches-du-Rhône
Membre du Bureau et Président de commission à la
Métropole Aix-Marseille-Provence
Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au	Le directeur général des services, Philippe Sanmartin 
------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

